



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VOLVESTRE**

Séance du 28 janvier 2021

L'an deux mille vingt et un et le 28 janvier
à 19 heures, la Communauté de Communes du Volvestre s'est réunie
sous la présidence de Anne-Marie NAYA
au Centre Socio-Culturel du Bois de Castres à Carbonne
sur convocation régulière du 22 janvier 2021

Délibération C20210128_3	Débat orientations budgétaires
-----------------------------	--------------------------------

Etaient présents : AMIOT Myriam (suppléante de SENECLAUZE Christian), BAROUSSE Stéphane, BARTHET Guy, BENARFA Ali, BERTON Philippe, BIENVENU Frédéric, BLANC Laurence (suppléante de AUDOUBERT René), BRUN Karine, CAILLET Pierre, CARON-JOURDA Yves, CAZARRE Max, CAZAUX Jean-Michel, CHIVAYDEL-BARRAL Nadège, CONDIS Sylvette, COSTES Alexandra, CRAIPEAU Chantal, CUSSOL Roselyne (suppléante de FERRAGE Pierre), DA SILVA Sandra, DALLARD Jean-Michel, DEGA Gilbert, DEJEAN Daniel, DELMAS Pierre, DELOR Carole (suppléante de CARRASCO José décédé), ESQUIROL Jean-Marc, GAY Jean-Louis, GILAMA Chantal, GRYCZA Daniel, LAFARGUE Denis, LEFEBVRE Patrick, LIBRET LAUTARD Madeleine, MAILHOL Béatrice, MANFRIN Jean-Marc, MEDALE-GIAMARCHI Claire, MESBAH-LOURDE Pascale, MINETTI Stéphanie, NAYA Anne-Marie, NAYLIES Charles, PAYEN Éric, SALAT Éric, SORIA Delphine (suppléante de BAUDINIÈRE Julien), VARELA Marie-José, VEZAT-BARONIA Maryse, VIEL Pierre, WAWRZYNIAK Stéphane.

Etaient Excusés :

CUNIBERTI André, MURCIA Christian, RAMOND Rémi, RENARD Sophie, VIGNES Michel.

Pouvoirs :

CHALDUC Jean (pouvoir à LEFEBVRE Patrick), DANES Richard (pouvoir à GAY Jean-Louis), ESCORIHUELA Daniel (pouvoir à CARON-JOURDA Yves), HO Bastien (pouvoir à GRYCZA Daniel), LEMAISTRE Nadia (pouvoir CAZARRE Max), RIAND Sandrine (pouvoir à BAROUSSE Stéphane), TEMPESTA Marie-Caroline (pouvoir à NAYA Anne-Marie), TURREL Denis (pouvoir à SALAT Eric).

Secrétaire de séance : Daniel GRYCZA

Nombre de délégués titulaires : 57

Nombre de présents :

Nombre de votants :

OBJET : Débat orientations budgétaires

La loi d'Administration Territoriale de la République du 6 février 1992 a prévu l'organisation d'un débat au sein des assemblées délibérantes, avant l'adoption du Budget Primitif afin de préciser les grandes orientations budgétaires et les bases sur lesquelles le budget peut être établi.

Le vote du budget est un acte essentiel de la vie de toute collectivité territoriale car il traduit en termes financiers le choix politique des élus. Ce vote s'inscrit dans un cycle budgétaire annuel qui est rythmé par la prise d'un certain nombre de décisions et la première d'entre elles est le débat des orientations budgétaires (DOB).

Le DOB représente une étape importante de la procédure budgétaire et doit permettre d'informer les élus sur la situation économique et financière de leur collectivité afin d'éclairer leur choix lors du vote du budget primitif.

Le DOB est une étape obligatoire (sa tenue constitue une formalité substantielle du vote du budget) et doit avoir lieu dans les 2 mois précédant ce vote.

Le DOB s'est enrichi d'une obligation introduite par l'article 93 de la loi MAPTAM du 27 janvier 2014 relative aux engagements pluriannuels envisagés et sur l'évolution et les caractéristiques de l'endettement de la commune.

D'autres modifications ont été apportées par la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015 dans son article 107 « Amélioration de la transparence financière ». Un rapport doit être présenté sur :

- *les évolutions prévisionnelles de dépenses et recettes (fonctionnement et investissement), en précisant les hypothèses d'évolution retenues,*
- *les engagements pluriannuels envisagés: programmation des investissements avec une prévision des recettes et des dépenses,*
- *la structure et la gestion de la dette contractée, les perspectives pour le projet de budget, en précisant le profil de dette visé pour l'exercice,*
- *une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Il précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.*

Le DOB des EPCI doit être transmis obligatoirement aux communes membres. Lorsqu'un site internet de la collectivité existe, le rapport rédigé à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires doit être mis en ligne.

Enfin, la loi du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018-2022 prévoit dans son article 13 qu'à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, chaque collectivité territoriale ou EPCI présente ses objectifs concernant :

- *l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement*
- *l'évolution du besoin de financement annuel*

Ces éléments prennent en compte les budgets principaux et l'ensemble des budgets annexes.

Avant de présenter les grandes lignes des prévisions pour 2021, il convient de détailler le contexte et les différentes contraintes qui encadrent le vote de ce budget.

1. Contexte général : situation économique

A - Situation globale

a) Contexte économique et financier

La crise sanitaire d'ampleur mondiale qui sévit depuis le début de l'année 2020 constitue l'actualité majeure au plan sanitaire mais aussi tant au plan économique que financier.

Les mesures prises par les différents gouvernements pour soutenir l'économie, ont permis de limiter l'ampleur de la crise économique dont l'évolution est encore incertaine.

Le soutien massif des institutions supranationales (plan de relance européen) devrait atténuer les effets de la pandémie en zone euro et contribuer à la relance de l'économie.

La baisse de l'activité et les interventions publiques massives auront un impact durable sur les finances publiques.

b) La loi de finances 2021

La Loi de finances rectificative 3, adoptée le 23 juillet 2020, a prévu un effort de 4.5 Md'€ au profit des collectivités locales au travers de diverses mesures dont l'augmentation de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) pour soutenir l'investissement des collectivités.

Le Plan de relance est consacré à trois sujets prioritaires :

- la transition écologique
- la compétitivité des entreprises
- la cohésion sociale et territoriale.

• Dotations

La loi de finances 2021 n'apporte pas de modification notable aux dotations des collectivités.

L'enveloppe du FPIC (Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales) est maintenue à 1 milliard d'euros.

L'automatisation du FCTVA entrera en vigueur en 2021 pour les collectivités qui perçoivent le FCTVA l'année de réalisation de la dépense. Un décret précisera les modifications apportées à la base d'éligibilité.

• Fiscalité

Taxe d'habitation (TH)

En 2021, la collectivité perdra son produit de recettes de la TH sur les résidences principales. En contrepartie, elle percevra une fraction de TVA, équivalente au produit de TH 2020 augmenté des compensations perçues. En 2023, plus aucun ménage ne paiera la TH.

Impôts économiques

La Loi de finances prévoit une baisse de la CVAE pour les entreprises à hauteur de la part affectée aux Régions. Le taux de plafonnement de la CET en fonction de la valeur ajoutée est abaissé de 3% à 2%.

Les paramètres de la méthode d'évaluation de la valeur locative des locaux industriels sont modifiés car ils ne sont plus adaptés à la réalité économique actuelle (ils dataient de 1973). Cette modification aura pour conséquence une réduction de moitié des cotisations d'impôts fonciers des entreprises industrielles.

Les effets de cette mesure seront neutralisés pour les collectivités.

Afin de relancer l'économie, de nouvelles exonérations de CET (Cotisation Economique Territoriale), temporaires, sur les créations ou extensions d'entreprises (à compter du 1^{er} janvier 2021) sont permises. Ce dispositif nécessitera une délibération des collectivités, et prolongera de trois ans la durée d'exonération pour les entreprises concernées.

Cette exonération est transposable à la CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises).

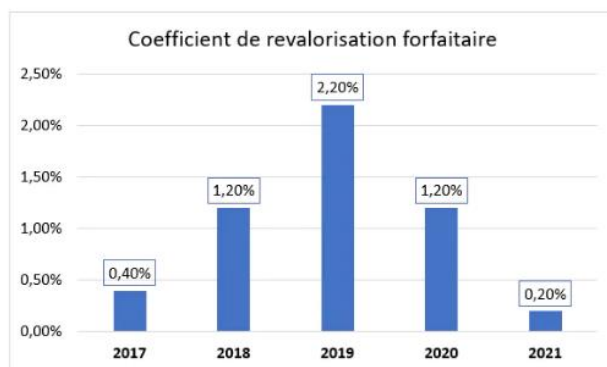
Les effets de la réforme de la fiscalité locale sur les indicateurs de calcul des dotations seront neutralisés.

Le coefficient d'actualisation des bases 2021 est fixé à 1,002, soit une augmentation de bases de 0.20%.

Haute garonne

Date de reception de l'AR: 05/02/2021

031-200066819-DE_005_2021-DE



B - Situation de la collectivité

Analyse financière rétrospective

	Rétrospective				
	2016	2017	2018	2019	2020
Total dépenses réelles de fonctionnement	8 452 k€	8 741 k€	9 009 k€	9 747 k€	10 094 k€
Dont charges à caractère général	3 263 k€	3 658 k€	3 726 k€	4 226 k€	4 324 k€
Dont charges de personnel	4 218 k€	4 322 k€	4 489 k€	4 582 k€	4 730 k€
Total recettes réelles de fonctionnement	11 134 k€	10 901 k€	11 529 k€	12 193 k€	12 454 k€
Dont produit des contributions directes	7 593 k€	8 050 k€	8 309 k€	8 680 k€	8 849 k€
Dont dotations et participations	2 594 k€	1 995 k€	2 264 k€	2 579 k€	2 836 k€
Total dépenses réelles d'investissement	4 324 k€	3 050 k€	4 868 k€	6 370 k€	2 629 k€
Dont dépenses d'équipement	3 609 k€	2 379 k€	4 259 k€	5 918 k€	2 226 k€
Total recettes réelles d'investissement	2 424 k€	1 622 k€	980 k€	2 454 k€	1 119 k€
Subventions perçues	1 816 k€	1 078 k€	678 k€	1 165 k€	661 k€
FCTVA	609 k€	544 k€	191 k€	1 065 k€	458 k€
Epargne de gestion	2 800 k€	2 274 k€	2 598 k€	2 509 k€	2 412 k€
Intérêts de la dette	118 k€	114 k€	78 k€	63 k€	52 k€
Epargne brute	2 682 k€	2 160 k€	2 520 k€	2 446 k€	2 360 k€
Remboursement capital de la dette	715 k€	672 k€	609 k€	452 k€	403 k€
Epargne nette	1 967 k€	1 488 k€	1 911 k€	1 994 k€	1 957 k€
Capital Restant Dû cumulé	3 610 k€	2 968 k€	2 359 k€	1 907 k€	1 505 k€
Ratio de désendettement	1,35	1,37	0,94	0,78	0,64
Résultat de l'exercice	782 k€	731 k€	- 1 368 k€	- 1 470 k€	850 k€
Fonds de roulement	4 590 k€	5 321 k€	3 953 k€	2 483 k€	3 333 k€

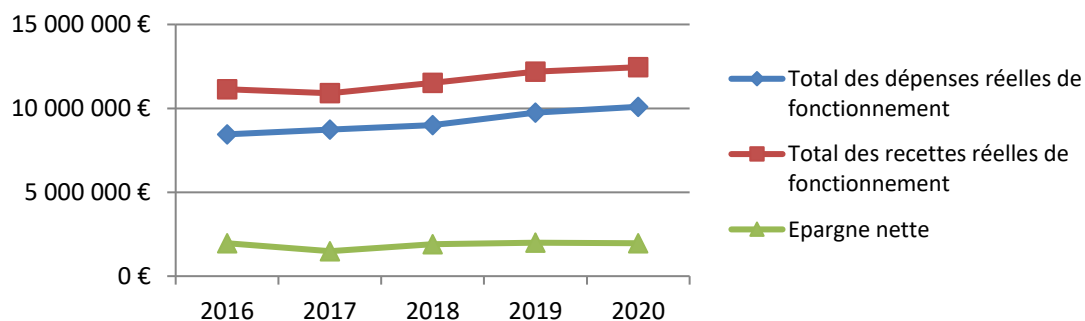
Les dépenses et recettes de fonctionnement de la collectivité permettent de dégager une épargne de gestion (dépenses réelles de fonctionnement – recettes réelles de fonctionnement) d'environ 2 400 k€. Une fois, le capital et les intérêts de la dette déduits, l'épargne nette s'élève à 1 957 k€ en 2020, c'est ce que produit l'exercice pour les investissements futurs. Malgré les dépenses exceptionnelles liées à la crise sanitaire, l'épargne nette reste stable.

Si la collectivité consacrait toute son épargne brute (épargne de gestion – remboursement des intérêts de la dette) à rembourser sa dette, moins d'une année serait nécessaire.

Le fonds de roulement (somme algébrique de l'excédent ou du déficit reporté en fonctionnement, du solde d'exécution en investissement et de l'excédent de fonctionnement capitalisé) s'élève à 3 333 k€, il est en augmentation du fait de sa moindre mobilisation pour le financement des investissements..

Tous ces éléments indiquent que la collectivité a une capacité d'investissement importante.

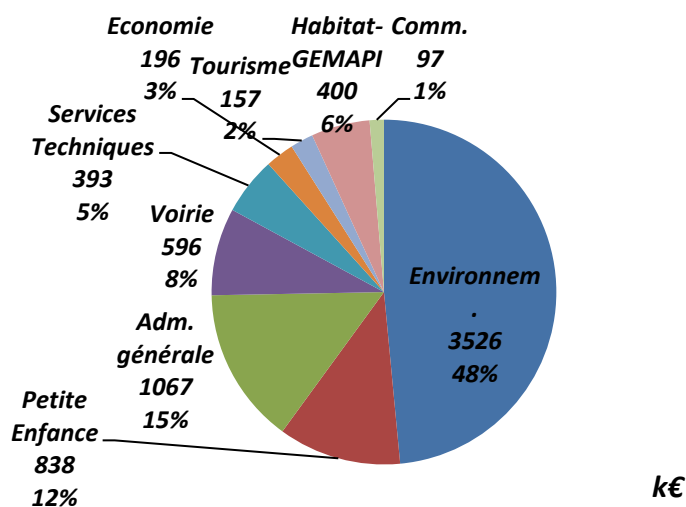
Entre 2013 et 2017 les dépenses réelles de fonctionnement ont augmenté plus rapidement que les recettes réelles de fonctionnement. Cette tendance s'inverse en 2018, ce qui est nécessaire afin de maintenir une épargne nette permettant de réaliser des investissements.



En 2020, les dépenses de fonctionnement ont légèrement augmenté (3,6%), ce qui correspond à l'augmentation moyenne annuelle des dernières années. L'évolution des recettes (2,1%) est moins importante essentiellement à cause de la baisse des produits des services (participation des familles dans les crèches, ventes des matériaux en déchetteries).

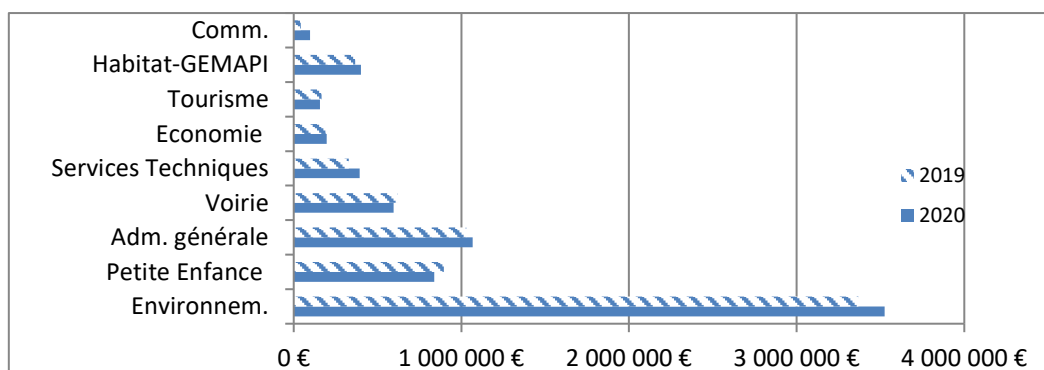
Ainsi, l'attention doit toujours être portée à une maîtrise des dépenses de fonctionnement, ce qui permet de contenir le coût annuel des services rendus par la collectivité.

Répartition des coûts nets de fonctionnement par service



La comparaison des coûts des services entre 2019 et 2020 est impactée par les dépenses liées à la crise sanitaires.

Evolution des coûts nets de fonctionnement par service



Etat des dépenses COVID

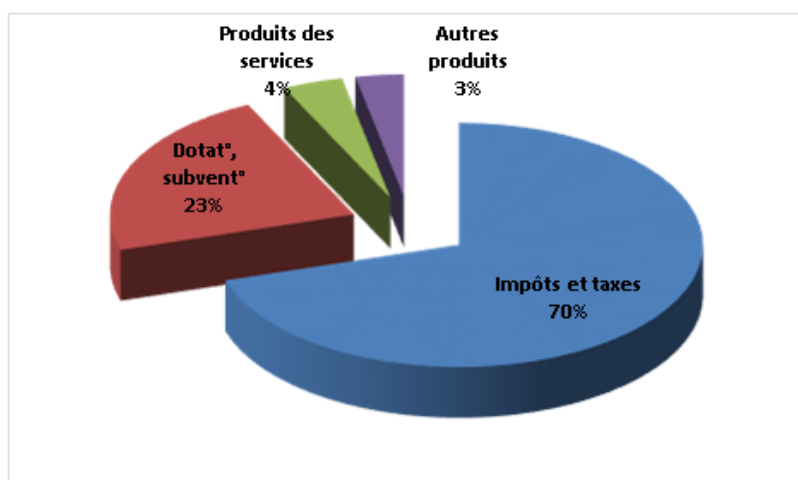
Ces dépenses supplémentaires s'élèvent à 250 682 € sur le budget principal. Une partie de ces dépenses a été transférée en investissement et sera amortie durant 5 ans.

Aides aux entreprises fonds de solidarité	101 745 €
Fournitures	88 041 €
Exonération redevance spéciale	37 561 €
Prime COVID	13 820 €
Exonération CFE des professionnels du tourisme	9 516 €

2. Tendances budgétaires et grandes orientations de la collectivité

A - Recettes de fonctionnement

Structure des recettes de fonctionnement



Evolution des recettes réelles de fonctionnement

	2016	2017	2018	2019

Haute garonne

Date de reception de l'AR: 05/02/2021

031-200066819-DE_005_2021-DE

Total des recettes réelles de fonctionnement	11 134 k€	10 901 k€	11 529 k€	12 193 k€
	2,58%	-2,10%	5,77%	5,76%

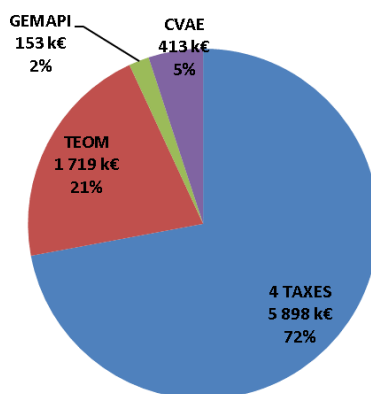
	2017	2018	2019	2020
Recettes réelles de fonctionnement	10 901 k€	11 529 k€	12 193 k€	12 454 k€
	-2,10%	5,77%	5,76%	2,14%

La prévision de recettes pour 2021 est estimée à 12 776 k€.

a) Fiscalité

La fiscalité est la recette de fonctionnement la plus importante pour la collectivité. Elle est composée de taxes, pour lesquelles il est voté un taux ou un produit et de reversement de fiscalité prélevée par l'Etat.

Répartition de la fiscalité 2020



Evolution des bases fiscales pour chaque taxe :

	2017	2018	2019	2020	2021
Base cotisation foncière (CFE)	5 499 k€	5 677 k€	5 250 k€	5 437 k€	5 550 k€
<i>Evolution de la base de la CFE</i>	0,16%	3,25%	-7,53%	3,58%	2,07%
Base nette CFE de zone	702 k€	788 k€	769 k€	616 k€	620 k€
<i>Evolution de la base CFE de zone</i>	35,80%	12,30%	-2,49%	-19,84%	0,61%
Base nette imposable TH	27 582 k€	28 551 k€	29 702 k€	30 417 k€	30 417 k€
<i>Evolution de la base nette TH</i>	0,59%	3,51%	4,03%	2,41%	0,00%
Base nette imposable TFB	24 606 k€	25 193 k€	26 198 k€	26 659 k€	27 200 k€
<i>Evolution de la base nette TFB</i>	3,06%	2,39%	3,99%	1,76%	2,03%
Base nette imposable TFNB	920 k€	931 k€	951 k€	952 k€	952 k€
<i>Evolution de la base nette TFNB</i>	-0,03%	1,24%	2,14%	0,11%	0,00%

Les services de l'Etat notifieront le montant prévisionnel des bases de fiscalité à la fin du mois de mars. Les montants indiqués pour 2021 sont des simulations réalisées à partir du coefficient d'actualisation 2021 et une prévision de l'évolution physique des bases.

Evolution des produits fiscaux

	2017	2018	2019	2020	2021
Produit de la CFE	786 k€	811 k€	750 k€	777 k€	793 k€
Produit de la CFEZ	219 k€	246 k€	240 k€	192 k€	193 k€
Produit de la TH	2 389 k€	2 473 k€	2 572 k€	2 634 k€	2 634 k€
Produit de la TFB	1 735 k€	1 776 k€	1 847 k€	1 879 k€	1 918 k€
Produit de la TFNB	349 k€	354 k€	361 k€	362 k€	362 k€
Rôles supplémentaires	96 k€	37 k€	94 k€	54 k€	0 k€
Total des produits	5 573 k€	5 697 k€	5 864 k€	5 898 k€	5 900 k€

Le total des produits de la fiscalité directe s'est établi à 5 898 k€ en 2020.
La simulation pour 2021 est réalisée à taux constant.

Evolution de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)

	2017	2018	2019	2020	2021
Base		23 595 k€	24 254 k€	25 103 k€	25 994 k€
Produit	1 470 k€	1 547 k€	1 637 k€	1 719 k€	1 780 k€
Taux	8,56%	Lissage du taux			

Depuis 2018, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères est appliquée sur l'ensemble du territoire de la Communauté de communes du Volvestre, accompagnée d'un dispositif de lissage des taux pour converger vers un taux unique au terme d'une période de 10 ans.

Evolution de la taxe GEMAPI

	2018	2019	2020	2021
Produit	57 k€	124 k€	153 k€	170 k€

Cette taxe a été instituée par la collectivité le 15 février 2018.

Le produit de la taxe est au plus égal au montant annuel prévisionnel des charges de fonctionnement et d'investissement résultant de l'exercice de la compétence GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) et est exclusivement affecté au financement des charges de fonctionnement et d'investissement, résultant de l'exercice de la compétence GEMAPI.

Le produit sera voté lors du vote des autres taux de taxes.

b) Concours de l'Etat

Evolution des dotations

Année	2017	2018	2019	2020
Population DGF	30 441	30 785	30 957	31 162
DGF totale	418 449 €	421 886 €	433 197 €	447 761 €

	-14,23%	0,82%	2,68%	3,36%
DGF par habitant	13,75 €	13,70 €	13,99 €	14,37 €
	-15,22%	-0,31%	2,11%	2,68%
FPIC répartition droit commun	334 206 €	331 394 €	329 666 €	342 210 €
	58,33%	-0,84%	-0,52%	3,81%
FPIC répartition libre	421 214 €	448 961 €	460 076 €	472 751 €

En 2020, la dotation d'intercommunalité s'est élevée à 198 271 € et la dotation de compensation à 249 490 €, soit un total de DGF de 447 761 €, en progression de 3,36%.

Le FPIC (fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales) a permis à la collectivité d'encaisser une recette de 342 210 €, hors prélèvement sur les communes lié au transfert de la compétence tourisme, de la compétence politique locale du commerce et de la compétence GEMAPI.

Le budget 2021 sera établi en reconduisant les montants de dotations 2020.

c) Autres recettes (produits des services...)

Ces recettes sont, en partie, liées au service de collecte et d'élimination des déchets : les prestations de service aux collectivités utilisatrices du quai et des déchetteries, la facturation aux repreneurs de matériaux, les soutiens des organismes tels qu'Eco-Emballages et depuis 2011 la redevance spéciale. Ces recettes sont en baisse sur 2020 par rapport à l'année 2019, qui était exceptionnelle, car des régularisations de soutiens avaient été perçues.

Une exonération de redevance spéciale a été votée par le Conseil Communautaire pour soutenir les entreprises impactées par la crise sanitaire en 2020.

Evolution des recettes liées à la collecte et au traitement des déchets :

	2017	2018	2019	2020
Redevance spéciale	110 029 €	103 789 €	135 945 €	94 301 €
Reprise matériaux	123 248 €	149 378 €	97 189 €	59 985 €
Soutiens	276 464 €	157 328 €	425 898 €	272 674 €
Prestations de service	54 111 €	55 897 €	66 136 €	55 406 €
Total	563 852 €	466 391 €	725 169 €	482 367 €

Une autre part importante des recettes est issue du service petite enfance.

La Prestation de Service Unique (PSU) est une aide au fonctionnement, versée par la CAF, destinée au financement des services et des équipements d'accueil des jeunes enfants. Elle concerne l'accueil des enfants de moins de quatre ans. Son montant correspond à 66% du prix de revient dans la limite d'un prix plafond fixé annuellement par la CNAF, déduction faite des participations familiales. Le versement de cette prestation nécessite l'application du barème des participations familiales fixé par la CNAF et la participation des familles est proportionnelle à leurs ressources.

Le contrat « enfance et jeunesse » (CEJ) est un contrat d'objectifs et de cofinancement passé entre une CAF et la CCV. Il vise à un développement quantitatif de la fonction accueil. Les dépenses nouvelles ne sont financées que si elles se traduisent par une augmentation de l'offre d'accueil.

Il se traduit par un montant financier forfaitaire limitatif exprimé annuellement en euros. Il est calculé sur la base d'un taux unique de cofinancement à 55% des dépenses restant à la charge du gestionnaire.

Haute garonne

Date de reception de l'AR: 05/02/2021

031-200066819-DE_005_2021-DE

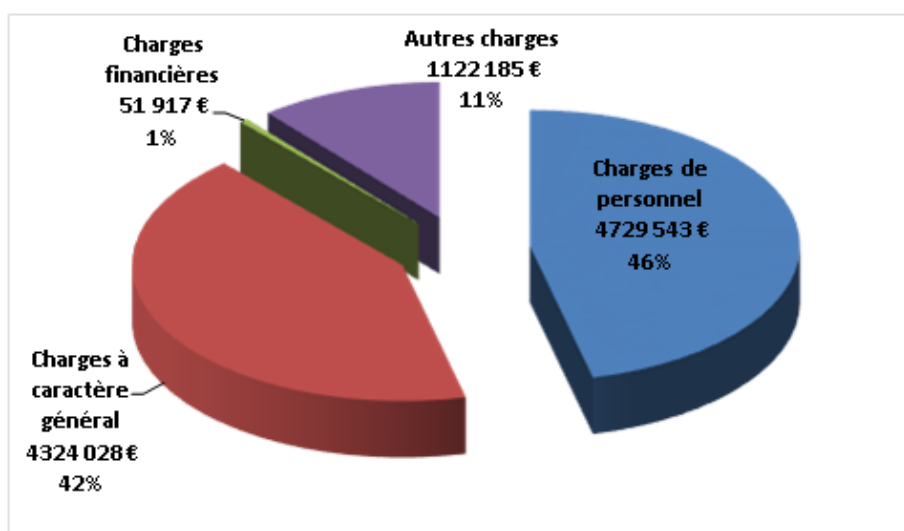
Evolution des recettes liées à l'enfance

	2017	2018	2019	2020
Participation familles	347 259 €	323 373 €	323 952 €	235 049 €
CAF PSU	572 638 €	896 146 €	979 729 €	936 984 €
CAF CEJ	431 839 €	455 184 €	456 402 €	432 136 €
CAF COVID				267 431 €
TOTAL	1 351 737 €	1 674 703 €	1 760 083 €	1 871 601 €
		23,89%	5,10%	6,34%

Des fermetures de crèches ont été imposées par la crise sanitaire. La CAF a compensé la perte financière pour les gestionnaires à hauteur de 27€ par place, par jour de fermeture.

B - Dépenses de fonctionnement

Structure des dépenses de fonctionnement



Evolution des dépenses réelles de fonctionnement

	2017	2018	2019	2020
Dépenses réelles de fonctionnement	8 741 k€	9 009 k€	9 747 k€	10 094 k€
	3,41%	3,08%	8,19%	3,56%

a) Dépenses de personnel

Evolution des dépenses de personnel

	2017	2018	2019	2020
Dépenses de personnel	4 322 k€	4 489 k€	4 582 k€	4 730 k€
Recettes liées au personnel	190 k€	160 k€	199 k€	226 k€

Charges nettes	4 132 k€	4 329 k€	4 383 k€	4 503 k€
	0,55%	4,76%	1,23%	2,76%

En 2020, ces charges représentent 46 % des dépenses réelles de fonctionnement. Ces charges nettes ont évolué de 2,76 % par rapport à l'année 2019.

Ce chapitre est valorisé à 5 077 k€ dans le budget prévisionnel 2021.

	Rémunérations TIB		Régime indemnitaire (transfert prime point déduit)		NBI (+SFT)		Heures supplémentaires		Avantages en nature		Autres dépenses (Assurance, CNAS, médecine du travail)	
	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020
Titulaires	2 155 k€	2 115 k€	329 k€	334 k€	61 k€	52 k€	11 k€	8 k€				
Contractuels	401 k€ + 26 k€ emploi d'insertion	529 k€ + 38 k€ emploi d'insertion	43 k€	76 k€	3 k€	6 k€	6 k€	8 k€			205 k€	188 k€

Le temps de travail annuel applicable au sein de la collectivité est de 1 607h.

La masse salariale du budget 2020 s'élève à 4 541 k€.

79,37% de cette masse salariale concerne la rémunération des agents titulaires.

Le total général des heures complémentaires et supplémentaires s'élève à 15 803 € en 2020, contre 17 813 € en 2019.

Le nombre d'heures complémentaires et supplémentaires en 2020 s'élève à 382 pour les contractuels et 428 pour les titulaires, soit un total de 810 heures..

Les périodes de confinement ont contribué à réduire le recours aux heures supplémentaires

Tableau des effectifs

		EFFECTIFS AU 31.12.2019		EFFECTIFS AU 31.12.2020	
		POSTES	ETP	POSTES	ETP
ADMINISTRATIVE	Attaché principal	2	2	2	2
	Attaché territorial	3	3	3	3
	Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	1	1	1	1
	Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	1	0,8	1	0,8
	Rédacteur			2	2
	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	7	6,92	7	6,92

Haute garonne

Date de reception de l'AR: 05/02/2021

031-200066819-DE_005_2021-DE

	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	1	1	1	1
	Adjoint administratif	1	1	1	1
TECHNIQUE	Ingénieur principal	2	2	2	2
	Technicien principal 1 ^{ère} classe	1	1	1	1
	Technicien principal 2 ^{ème} classe	1	1	1	1
	Agent de maîtrise			1	1
	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	11	10,85	9	8,85
	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	21	19,81	21	19,85
	Adjoint technique	13	12,35	10	9,71
ANIMATION	Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe	1	0,8	1	0,8
	Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	1	1		
	Adjoint d'animation	1	0,57	1	0,57
	Puéricultrice classe normale	1	1	1	1
	Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle	11	0	11	10,8
	Educateur de jeunes enfants	3	3	2	2
	Auxiliaire de puériculture principale de 1 ^{ère} classe	20	20	20	20
	Auxiliaire de puériculture principale de 2 ^{ème} classe	3	3	4	4
		106	92,1	103	100,3

* ETP : Equivalent Temps Plein

Ce tableau présente les effectifs présents au 31 décembre sur des emplois pérennes (titulaires et Contrats à Durée Déterminée sur besoin permanent).

Il faut y ajouter les contrats aidés dans le cadre des Parcours Emploi Compétences (PEC) au nombre de 3 (2,57 ETP) en 2019 et 2 en 2020 (2 ETP).

Perspectives 2021

Evolutions des taux et cotisations

Taux et cotisations	Evolution	
Assurance Contrat groupe Gras Savoye - Evolution des taux CNRACL et IRCANTEC	+ 19 805€	Montant 2020 : 161 300€ Montant 2021 : 181 105€
CNAS	+ 4 000€	Augmentation du nombre d'agents bénéficiaires 2020 : 26 000€ 2021 : 30 000€
Cadeaux au personnel (chèques cash ou autre)	Montant identique	6 000€
Taux : - Taux CNRACL et IRCANTEC - Taux de cotisation patronale Pôle Emploi - Taux AT pour les contractuels - Taux CGS	Maintien des taux, sauf baisse taux AT pour les contractuels	Taux AT (accidents du travail) pour les contractuels : 2020 = 1,61% 2021 = 1,57% (légère baisse)

Haute garonne

Date de reception de l'AR: 05/02/2021

031-200066819-DE_005_2021-DE

Mesures catégorielles	Evolution	
PPCR 2021 (Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations)	+ 50 000€	Certains agents cat. C et A (dernière année du dispositif)
Augmentation du SMIC (horaire brut) : 10,25€/mois/agent CDD	+ 2 000€	+ 0,99%
Prime de précarité (tous CDD hors « besoins saisonniers »)	+ 42 000€	Nouveauté réglementaire au 01.01.2021 Concerne tous les CDD, hors ceux recrutés pour « besoins saisonniers ». 10% de la rémunération brute versée en fin de contrat.
Avancements de grade (12.2021)	+ 3 700€	
RIFSEEP (IFSE)	+ 41 000€	Mise en place du RIFSEEP pour les nouveaux cadres d'emploi et réévaluation pour certaines fonctions.

Evolution des effectifs

Recrutements envisagés	Statut	Cadre d'emploi
Chargé de mission – sentiers de randonnées	CDD Durée mission : 2-3 ans	Attaché territorial
Manager centre-bourg - Direction Développement territorial	CDD Durée : 2 ans	Rédacteur territorial
Chargé de projets "renouveau urbain" Direction Développement territorial	CDD Durée : 2-3 ans	Attaché territorial
Chargé de mission prévention	CDD Mission de 3 ans	Technicien territorial
Stagiaire – Direction Développement territorial	Stagiaire	
Stagiaire RH	Stagiaire	
Remplacement congé maternité (Responsable OTI)	CDD Durée : 6 mois	Rédacteur territorial
Remplacement congé maternité DGS - CDD d'appui	CDD Durée : 6 mois	Technicien territorial
Infirmier	CDD mi-temps (Carbonne) Besoin occasionnel	Infirmier

Evolution de postes		
Remplacements d'agents (cause : départ à la retraite)	2 ou 3 agents concernés par un départ possible à la retraite en 2021	

b) Autres dépenses de fonctionnement

Evolution des charges générales

	2017	2018	2019	2020
Charges à caractère général	3 658 k€	3 726 k€	4 226 k€	4 324 k€

Dont "SYSTOM"	1 477 k€	1 536 k€	1 647 k€	1 596 k€
<i>Evolution des charges à caractère général</i>	12,14%	1,85%	13,41%	2,33%
<i>Evolution des coûts "SYSTOM"</i>	7,20%	4,00%	7,21%	-3,06%
<i>Part SYSTOM</i>	40,37%	41,22%	38,97%	36,92%

La part des frais liés au transport et au traitement des déchets représente 37% de l'ensemble des charges à caractère général du budget principal en 2020.

Le calcul du ratio de rigidité indique que la collectivité n'a de réelles marges de manœuvres que sur 37% de ses dépenses réelles de fonctionnement, le reste des dépenses étant plus difficilement compressibles.

	2017	2018	2019	2020
Ratio de rigidité	67,64%	67,74%	64,55%	63,18%

Le travail de préparation du budget 2021 est toujours axé sur la poursuite de recherche d'optimisation des dépenses de fonctionnement. Les charges générales seront budgétisées à hauteur de 5 010 k€.

C - Section d'Investissement

a) Dette

Le montant total du capital restant dû de la dette du budget principal s'élève au 31 décembre 2020 à 1 518 k€.

La dette des budgets annexes Activestre 2 (133 k€), Naudon (404 k€) et CUMA (114 k€) porte la dette totale de la collectivité à 2 169 k€.

Evolution du capital restant dû au 1^{er} janvier sur le budget principal

Année	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	200
CRD au 01/01	1921k€	1518k€	1144k€	757k€	527k€	328k€	224k€	144k€	109k€	73k€	37k€
	-439k€	-402k€	-375k€	387k€	230k€	199k€	104k€	-80k€	-35k€	-36k€	-36k€

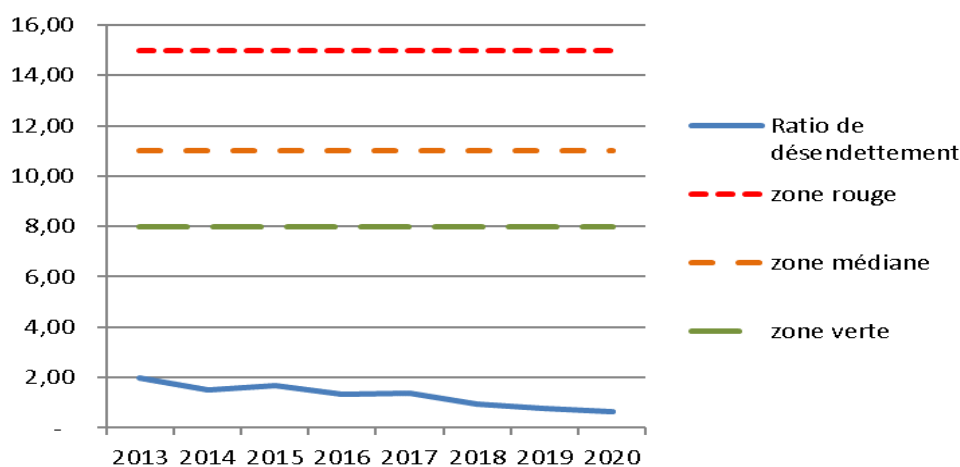
Evolution du capital restant dû des autres budgets annexes :

Budget	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Activestre 2	164k€	133k€	100k€	68k€	52k€	35k€	18k€				
Naudon	442k€	404k€	366k€	326k€	286k€	245k€	203k€	159k€	115k€	70k€	24k€
CUMA	121k€	114k€	108k€	101k€	93k€	86k€	78k€	69k€	61k€	52k€	42k€
Total	726k€	651k€	574k€	494k€	431k€	366k€	298k€	229k€	176k€	121k€	66k€
	-74k€	-75k€	-77k€	-79k€	-63k€	-65k€	-67k€	-70k€	-53k€	-54k€	-56k€

Evolution de la capacité de désendettement

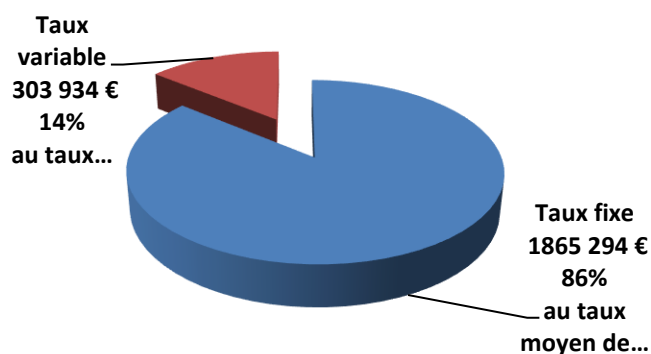
Le ratio de désendettement détermine le nombre d'années nécessaires à la collectivité pour éteindre totalement sa dette par mobilisation et affectation en totalité de son épargne brute annuelle. Il se calcule selon la règle suivante : encours de dette au 1er janvier de l'année budgétaire en cours / épargne brute de l'année en cours.

	2017	2018	2019	2020
Ratio de désendettement	1,37	0,94	0,78	0,64



Un des intérêts de ce ratio est d'échapper au profil d'extinction de la dette. De ce fait, un allongement de la dette ou bien des reports d'échéance n'influent pas sur son calcul. La collectivité présente un ratio très faible qui lui permettra d'envisager un financement de ses investissements par l'emprunt.

Typologie de la dette



Répartition de l'encours selon la charte Gissler

Cette charte « de bonne conduite », dresse une classification de la dette selon deux critères: d'une part, l'index ou l'indice de référence (de 1 à 5 et hors échelle), d'autre part, la structure des taux (de A à E et hors échelle). Plus le chiffre ou la lettre est élevé, plus le risque est important. Des emprunts, dits « hors charte », sont encore plus risqués.

1	2	3	4	5	6
Indices Zone euro	Indices inflation française ou inflation zone euro ou écart	Écarts d'indices zone euro	Indices hors zone euro. Écart d'indices dont l'un est	Écart d'indices hors zone euro	Autres indices

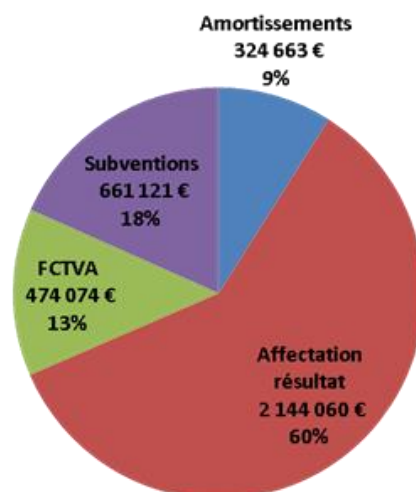
		entre ces indices		un indice hors zone euro		
Taux fixe simple. Taux variable simple. Échange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Échange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	13 1919k€ 88,48%					
Barrière simple. Pas d'effet de levier	1 250k€ 11,52%					
Option d'échange (swaption)						
Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé						
Multiplicateur jusqu'à 5						
Autres types de structure						

b) Programmation des investissements de la collectivité

Le montant des investissements réalisés par la CCV en 2020 s'élève à 2 857 k€ :

Travaux de voirie	1 244 k€
Remboursement d'emprunts	403 k€
Etalement des charges COVID	195 k€
Travaux déchetteries	181 k€
Travaux petite enfance	148 k€
Matériel divers	104 k€
Fonds aide COVID	102 k€
Acquisition de terrains	100 k€
Travaux zones d'activités	91 k€
Aides immobilier entreprise et façades	89 k€
Travaux Jallier	68 k€
Travaux MSAP	43 k€
Amortissements subventions	34 k€
Logiciels et matériel informatique	27 k€
Participation à l'aménagement numérique	19 k€
Mobilier	9 k€
Aire d'accueil	3 k€

Financement des investissements 2020



Les principaux investissements prévus en 2021

Ils s'élèvent à 10 725 k€ dont :

Administration générale (travaux, matériel)	43 k€
Petite enfance (travaux crèches)	178 k€
Remboursement emprunts (part capital)	380 k€
Habitat – France services (aire d'accueil, espaces multimédias, extension bâtiment France Services...)	1 135 k€
Economie - Aménagement (requalification zones, subvention, études piscine, aménagement anciennes caves...)	1 531 k€
Environnement (déchetterie de Montesquieu-Volvestre, colonnes enterrées, matériel transport...)	3 374 k€
Voirie-patrimoine (pool routier, parking de la gare...)	3 655 k€

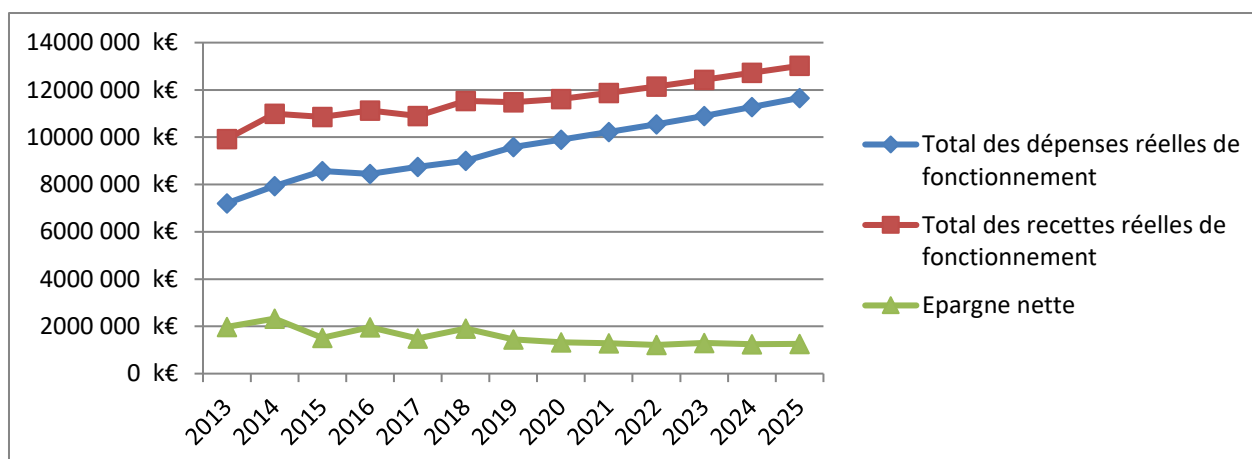
Ils seront financés par :

Autofinancement	4 552 k€
Subventions	4 041 k€
FCTVA	1 144 k€
Emprunt	988 k€

Tendances prospectives

Fil de l'eau

Une analyse financière prospective, basée sur un scénario « fil de l'eau », c'est-à-dire, sans action proposée ni sur les dépenses ni sur les recettes, mais calculée sur la base de la moyenne des évolutions des dernières années peut se schématiser ainsi :



L'hypothèse de travail prévoit une évolution annuelle des charges générales de 3%, des charges de personnel de 3% et des recettes fiscales de 3%.

Une attention particulière devra toujours être portée aux charges de fonctionnement pour permettre à la collectivité de poursuivre ses investissements.

La commission finances présentera, en 2021, un plan pluriannuel d'investissement et de fonctionnement qui permettra d'alimenter une prospective conforme aux projets du mandat. Pourront se dégager des orientations en matière d'investissement, d'endettement, de fiscalité et de charges de fonctionnement qui permettront de fixer des objectifs en terme de dépenses, de financement ou d'indicateurs financiers.

Ceci permettra aussi, de mesurer la faisabilité des projets mais aussi la mise en place de financement croisés avec les communes tels que les fonds de concours, afin de pouvoir soutenir des projets communaux.

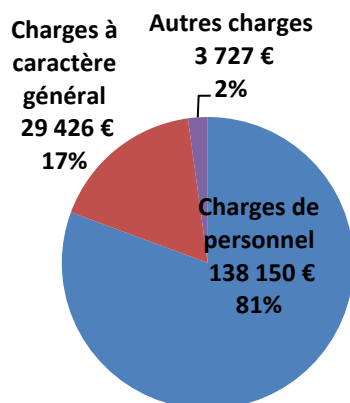
Cette projection intégrera, outre les impacts des grands projets structurants du mandat, les conséquences éventuelles d'élargissement de politiques (revitalisation des centre-bourgs, commerces...), de compétence ou de service (en matière de mobilité par exemple, de mutualisations de service etc).

3. Budgets annexes

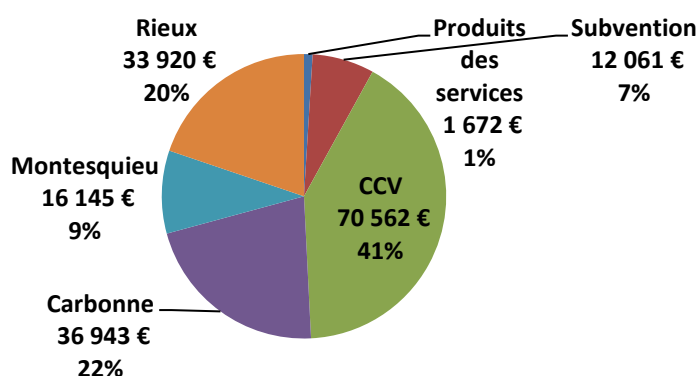
A – Tourisme

Ce budget annexe retrace les dépenses et recettes de la compétence « promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme » transférée à titre obligatoire par la Loi NOTRe du 7 août 2015, portant nouvelle organisation territoriale de la République.

Structure des dépenses du budget tourisme 2020



Ces dépenses sont essentiellement financées par un virement du budget principal, mais aussi par les participations des communes issues du transfert de la compétence à la CCV.



Ce budget annexe devrait voir ses dépenses augmenter, au fur et à mesure de la montée en charge des domaines transférés. En effet, le Conseil d'Exploitation de l'Office de Tourisme et la commission tourisme ont travaillé depuis 2017 à l'élaboration d'un diagnostic touristique et à la définition d'orientations stratégiques autour de 4 thèmes : l'accueil, la promotion, la commercialisation et le développement. Ces instances élaboreront et valideront courant de l'année 2021 un plan d'actions qui aura des répercussions budgétaires. L'objectif de ce programme sera de faire du tourisme un vecteur de développement économique et un facteur d'attractivité du territoire.

Ainsi, le plan pluriannuel d'investissement et de fonctionnement travaillé par la commission finances intégrera les impacts de ce plan mais également les conséquences d'un élargissement de compétence en matière de sentiers de randonnée à vocation touristique. La commission tourisme a entamé une réflexion qui amène à proposer le recrutement d'un chargé de mission en 2021, dont la mission sera de définir le périmètre de cette compétence et d'en lancer la mise en œuvre à compter de 2022

B – Hôtel d'entreprises

Ce budget comprend les écritures relatives aux dépenses d'entretien du bâtiment et les remboursements d'emprunt, et les recettes issues des loyers.

Le montant des dépenses fixes (remboursement d'emprunts et charges à caractère général) sur ce budget s'élevait jusqu'en 2020 à environ 130 000 €. Lorsque tous les locaux sont occupés, sur toute l'année, le montant des loyers encaissés est du même ordre.

Les emprunts sont totalement remboursés sur ce budget, qui devient excédentaire.

Des exonérations de loyer ont été accordées aux locataires pour les soutenir face à la crise sanitaire, à hauteur de 34 824 € HT.

C – Extension de la CUMA

Ce budget annexe a été créé pour retracer les opérations de construction d'un atelier de découpe de viande au profit d'une CUMA, sur la commune de Montesquieu-Volvestre, sous la forme d'un crédit-bail.

Les travaux ont pris fin en 2013, la CUMA occupe le local et a versé ses premiers loyers en 2015. Les loyers correspondent au montant de l'échéance de l'emprunt contracté.

Les budgets annexes zones d'activités

Il existe une fiscalité spécifique perçue sur les zones d'activités Activestre, Activestre 2, Serres 1, Serres 2 et Lacaze.

Cette fiscalité sera étendue aux autres zones communautaires.

La contribution économique territoriale (CET) est un impôt local instauré par la loi de finances 2010 qui a remplacé la taxe professionnelle. La CET est la somme de deux éléments qui ont chacun leurs propres modalités de calcul et d'imposition, la cotisation foncière des entreprises (CFE), assise sur la valeur locative des biens passibles d'une taxe foncière et la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), assise sur la valeur ajoutée (fiscale). La CET est exclusivement perçue au profit de la Communauté de communes du Volvestre sur ces zones.

Evolution des bases et produits de CFE de zone

	Base	Produit CFE
2017	701 997 €	219 023 €
2018	788 344 €	245 963 €
2019	768 749 €	239 850 €
2020	616 256 €	192 272 €

D – Zone d'activités Activestre 1

Il restait un terrain à commercialiser sur la zone d'activités Activestre 1 au 31 décembre. Par ailleurs, la création de cette zone d'activité a permis le développement d'environ 200 emplois.

E – Zone d'activités Activestre 2

Les travaux d'aménagement sont en cours. 21 terrains sont à commercialiser.

F – Zone d'activités Serres 1

La commercialisation de la zone est achevée. Ce budget devrait être clôturé sur l'exercice 2021.

G – Zone d'activités Serres 2

Tous les terrains ont été vendus. Ce budget devrait être clôturé sur l'exercice 2021.

H – Zone d'activités Lacaze

Sur la zone d'activité de Lacaze, deux parcelles sont à commercialiser, pour lesquelles des compromis ont été signés.

I – Zone d'activités Naudon

La commercialisation se poursuivra en 2021. Il reste 6 terrains à vendre.

J – Zone d'activités Penelle

La commercialisation est en cours.

K – Zone d'activités de Peysies

La commercialisation est en cours. Une parcelle reste à vendre.

L – Zone d'activités de Montesquieu-Vtre

Ce budget pourra être clôturé sur l'exercice 2021.

M – Zone d'activités Catalans

Un terrain situé sur la commune de Lavelanet-de-Comminges a été acheté au SIVOM des Plaines et Coteaux du Volvestre.

Le budget de cette zone d'activités a été créé en 2020. Il reste une parcelle à commercialiser.

N – Zone d'activités de Capens

Ce budget annexe a été créé sur l'exercice 2020, deux parcelles sont à vendre.

Entendu l'exposé du Vice-Président,

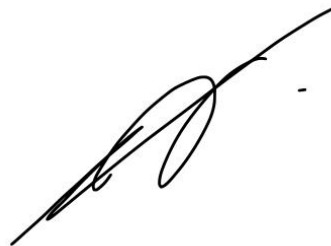
Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- Prend acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires proposées pour l'année 2021

Pour copie conforme,
Adopté à l'unanimité

Pour le Président,
La 1^{ère} Vice-Présidente,
Anne-Marie NAYA

52 Voix POUR
0 Voix CONTRE
0 ABSTENTION



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.